



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

CADRE D'INTERVENTION

Fonds régions et ruralité – volet 2



HAUT & fort

En partenariat avec :

Québec 



Mot de la préfète

La MRC des Pays-d'en-Haut est un territoire reconnu pour la qualité exceptionnelle de ses milieux de vie, la richesse de ses paysages et la vitalité de ses communautés. Au cours des dernières années, notre région a connu une croissance importante de sa population et de ses activités, ce qui témoigne de son attractivité. Cette évolution représente une occasion unique de consolider nos forces tout en orientant le développement de manière réfléchie et durable.

Le présent cadre constitue un repère pour guider les actions de la MRC et soutenir des initiatives structurantes sur l'ensemble du territoire. Il reflète la volonté du conseil de la MRC de favoriser un développement équilibré qui contribue à la vitalité économique, à la qualité de vie des citoyens et citoyennes et à la protection des richesses naturelles qui font la renommée de notre région.

Ce cadre s'inscrit dans une vision collective de l'avenir des Pays-d'en-Haut. En collaboration avec les municipalités, les partenaires et les acteurs du milieu, nous continuerons de travailler à bâtir un territoire dynamique, accueillant et durable, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Catherine Hamé

Mot de la direction générale

Le cadre d'intervention de la MRC des Pays-d'en-Haut constitue un outil structurant qui permet d'orienter et de coordonner les ressources de la MRC en matière de développement territorial. Il vise à assurer une cohérence entre les priorités du conseil de la MRC, les besoins exprimés par les milieux et les programmes gouvernementaux qui soutiennent le développement régional.

Dans un contexte marqué par une croissance soutenue et par des attentes élevées envers les organisations publiques, il est essentiel de disposer d'un cadre clair pour prioriser les actions et maximiser l'impact des ressources disponibles. Ce document favorise une approche alignée et transparente dans la mise en œuvre des programmes confiés à la MRC, notamment ceux liés au Fonds régions et ruralité.

L'administration de la MRC continuera de travailler en étroite collaboration avec les municipalités et les partenaires du milieu afin de soutenir des initiatives porteuses pour la collectivité. Ce cadre stratégique constitue ainsi un levier pour renforcer la concertation, soutenir les projets structurants et contribuer au développement durable des Pays-d'en-Haut.

Mylène Perrier



Table des matières



Contexte et démarche	<u>4</u>
----------------------	----------

Diagnostic territorial	<u>5</u>
------------------------	----------

Identification des enjeux structurants	<u>8</u>
--	----------

Vision stratégique 2035	<u>11</u>
-------------------------	-----------

Priorités d'intervention et pistes d'actions	<u>12</u>
--	-----------

Indicateurs et cibles	<u>19</u>
-----------------------	-----------

Gouvernance et modalités d'appuis aux projets	<u>23</u>
---	-----------



Contexte et démarche

La MRC des Pays-d'en-Haut fait face à des enjeux structurants et à un contexte de transformation territoriale marqué par des défis importants, tels que la croissance démographique soutenue, le vieillissement rapide de la population, la pression immobilière, le besoin de diversification économique, les enjeux d'accès au logement, la protection des paysages, les capacités limitées des infrastructures (routes, égouts et eau potable), une attractivité touristique à consolider, la transition écologique, la cohésion sociale et la préservation de l'identité culturelle.

Les MRC sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans la planification du développement régional et doivent dresser un portrait des priorités convergentes et synchroniser leurs interventions à partir de l'ensemble des plans, études et politiques en vigueur.

Le Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires, exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constitue un outil de référence pour définir ses priorités d'intervention. Il permet à la MRC d'identifier ses enjeux et de préciser les actions à entreprendre afin de soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de son territoire.

Ce document constitue l'outil principal de gestion des sommes allouées dans le cadre du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) et permet de renforcer les mécanismes de suivi stratégique et de bonifier la communication institutionnelle.

Le présent cadre d'intervention s'appuie sur plusieurs importantes démarches de consultation et de planification menées par la MRC en 2024 et 2025, ainsi que sur les plus récentes publications pertinentes.

- Portrait de santé du CISSS des Laurentides - RLS Pays-d'en-Haut (2023)
- Vision stratégique en aménagement du territoire (2024)
- Tournée des municipalités (2024)
- Plan d'adaptation aux changements climatiques (2024)
- Profil socio-économique de la MRC des Pays-d'en-Haut (2025)
- Politique culturelle et patrimoniale (2025)
- Stratégie de développement économique (2025)
- Stratégie d'habitation régionale de la MRC PDH (2025)
- Bilan des investissements du FRR 2020-2025 par secteurs d'activités



Diagnostic territorial

La MRC fait face à plusieurs défis structurels : vieillissement de la population, rareté de main-d'œuvre, manque de logements diversifiés et abordables, infrastructures vieillissantes, inégalités sociales et dépendance économique à certains secteurs saisonniers. Cependant, elle peut aussi s'appuyer sur des forces majeures telles que son environnement naturel, sa localisation stratégique au nord de la métropole et son attractivité touristique.

La qualité de ses paysages, la vitalité du secteur récréotouristique et les nombreuses activités de plein air font la renommée de la région. Avec ses stations de ski, ses plans d'eau et ses 1 100 km de sentiers de plein air répartis dans les 10 municipalités qui la composent, la MRC des Pays-d'en-Haut possède des attraits qui contribuent à la qualité de vie de la population et qui attirent un large public visiteur.

La population de villégiature s'ajoute à celle d'environ 50 000 personnes résidentes et contribue au dynamisme de l'économie locale, mais génère également une demande accrue pour certains commerces de proximité et services publics, notamment les services de santé et les premiers répondants. La forte proportion de résidences secondaires dans certaines municipalités crée une pression importante sur l'accessibilité à des logements abordables.

Dans ce contexte, la planification rigoureuse et réfléchie du territoire devient essentielle afin d'assurer un certain équilibre dans un développement harmonieux qui concilie vitalité culturelle, qualité de vie des personnes résidentes, attractivité touristique et préservation des milieux naturels, du patrimoine et du caractère distinctif de la MRC.

Social et démographique

La population de la MRC a connu une croissance soutenue de 44 % entre 2001 et 2023, ayant franchi les 50 000 habitants au début de l'année 2026. Cette croissance est largement attribuable à la migration interrégionale, principalement en provenance de Montréal et des Laurentides. Toutefois, la MRC figure parmi les territoires les plus vieillissants du Québec, avec un âge moyen de 50,4 ans en 2023 et une part croissante des 65 ans et plus.

Santé et bien-être

La MRC des Pays-d'en-Haut présente une forte proportion de personnes de 15 ans ou plus vivant seules, soit 21,6 %. La proportion de personnes vivant seules est plus importante chez les 65 ans ou plus que chez les plus jeunes.

On dénombre un total de 3 610 familles avec enfants de moins de 18 ans dans la MRC des Pays-d'en-Haut. Cela représente 25,5 % de l'ensemble des familles de la MRC et est inférieur à la proportion pour la région des Laurentides (41,9 %).

Couplés aux enjeux d'accès au logement et à la saisonnalité des emplois liés au secteur touristique, la MRC des Pays-d'en-Haut a vu croître dans les dernières années le nombre de personnes en situation d'itinérance, les besoins en matière de sécurité alimentaire et en santé mentale. Bien que ces enjeux soient difficiles à recenser dans les portraits statistiques, la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite documenter et mieux comprendre ces phénomènes de plus en plus importants sur le territoire afin d'agir sur les bons leviers.

Économie

Le marché du travail se caractérise par un taux d'emploi inférieur à la moyenne québécoise et des revenus médians plus faibles. La MRC compte une forte proportion de petites entreprises (plus de 50 % ayant moins de cinq employé(e)s) et une économie concentrée dans les secteurs des services essentiels (santé, commerce de détail, construction). Le tourisme et la culture jouent un rôle moteur, tout comme la construction, stimulée par la demande en logements. Toutefois, le territoire souffre d'une polarisation des revenus et d'un niveau de scolarité légèrement inférieur à la moyenne provinciale.

Marché immobilier

Le marché immobilier est marqué par des prix élevés pour l'achat d'une propriété dont l'augmentation du prix de vente médian d'une maison unifamiliale dans la MRC entre 2019 et 2024 est de 92 % (passant de 260 000 \$ à 500 000 \$). On constate également un manque de diversité dans les types de logements, avec une forte dominance de l'unifamilial (69 % du parc immobilier). Le parc locatif résidentiel se concentre principalement dans les municipalités de Sainte-Adèle, Saint-Sauveur et Piedmont. La MRC ne compte que 377 unités de logements sociaux et communautaires (soit 1,2 % du parc résidentiel), ce qui en fait l'un des territoires les moins abordables au Canada.

Sur le plan commercial, malgré la présence de nombreux locaux vacants, les loyers demeurent élevés. Le secteur industriel reste peu développé en partie en raison de la topographie des terrains disponibles. Les infrastructures de transport, d'assainissement et communautaires nécessitent une modernisation importante pour soutenir le développement futur.



Culture et patrimoine

L'offre culturelle de la MRC se distingue dans certains créneaux d'excellence, notamment en patrimoine, en danse, en arts visuels et dans la combinaison gagnante qui allie plein air et culture. Grâce au dynamisme de plus de 25 organismes culturels ainsi qu'à la contribution des Chambres de commerce et des services de loisirs municipaux, la MRC se démarque par son offre culturelle estivale riche et variée qui favorise le tourisme culturel. Ancrée dans ses racines liées aux sports d'hiver, la MRC compte sur son territoire le Musée du ski des Laurentides, seule institution muséale ayant obtenu l'agrément du gouvernement du Québec.

Finalement, la MRC se distingue par une proportion significative d'artistes et de personnes œuvrant dans le secteur culturel, particulièrement dans les domaines des arts de la scène et des arts visuels.

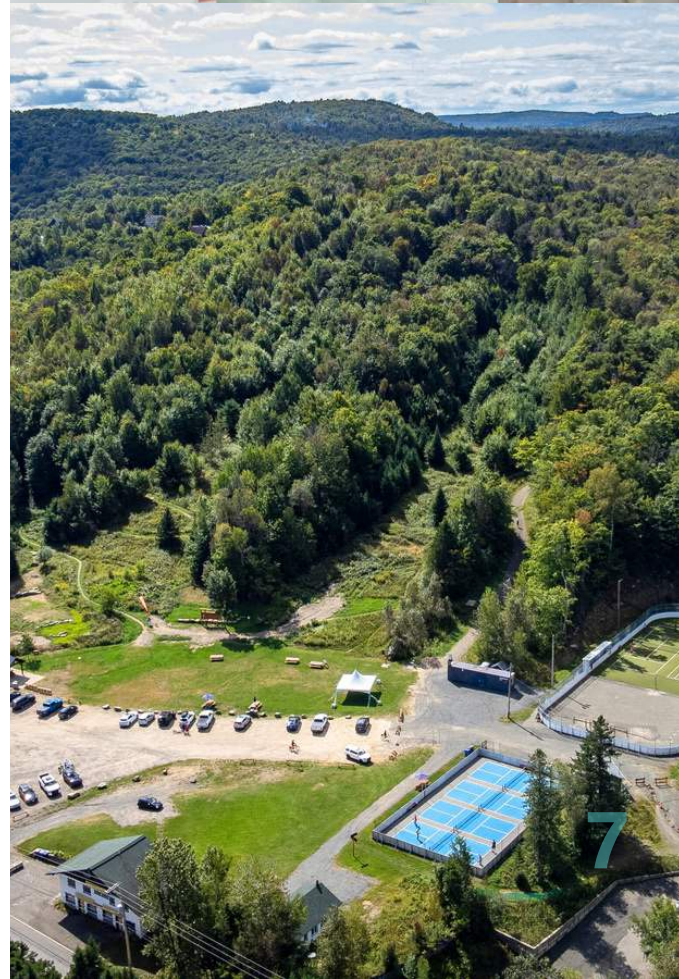
Principaux constats

La MRC affiche une croissance démographique importante, caractérisée par une forte expansion sur vingt ans et des projections indiquant une croissance soutenue jusqu'en 2038, dépassant nettement les tendances observées à l'échelle du Québec.

Les dix municipalités composant la MRC ont enregistré une croissance démographique d'au moins 7 %. Dans huit des dix municipalités, la hausse la plus prononcée concerne la population âgée de 65 ans et plus. L'ISQ anticipe que la MRC accueillera environ 5 000 nouveaux ménages d'ici 2041, dont 3775 ménages âgés de 75 ans et plus.

Une baisse de l'indice de remplacement de la main-d'œuvre limite la disponibilité de la main d'œuvre et le dynamisme économique, mais le regain observé depuis 2020 offre des perspectives de revitalisation et de développement.

La MRC est fortement touchée par le vieillissement de la population, se distinguant comme l'un des territoires québécois avec l'âge moyen le plus élevé. La tendance devrait se maintenir, avec un indice de remplacement de la main-d'œuvre inférieur à 0,5.



Enjeux structurants



Enjeu 1 – Croissance démographique soutenue et vieillissement accéléré

La MRC connaît une forte croissance démographique, marquée par l'arrivée importante de retraités, ce qui transforme la structure d'âge du territoire. Cette dynamique accentue la pression sur les services et soulève un défi d'équilibre entre population active, vitalité économique et cohésion intergénérationnelle.



Enjeu 2 – Pression immobilière et accès au logement

La hausse des valeurs foncières et des loyers limite l'accès au logement pour plusieurs ménages, notamment les jeunes familles et les travailleurs. Le manque de diversité de l'offre résidentielle accentue cette pression et freine l'attractivité durable du territoire.



Enjeu 3 – Diversification économique et main-d'œuvre

L'économie, fortement liée au tourisme et aux services, demeure vulnérable aux fluctuations et à la saisonnalité. La rareté de la main-d'œuvre et le coût du logement imposent de diversifier la base économique et de renforcer l'attraction et la rétention des travailleurs.



Enjeu 4 – Protection des milieux naturels et de l'eau

La richesse des milieux naturels et des ressources hydriques constitue un atout majeur, mais elle est fragilisée par la pression du développement. L'enjeu consiste à concilier croissance territoriale et protection durable des écosystèmes.



Enjeu 5 – Infrastructures municipales sous pression

La croissance et le vieillissement des équipements accentuent la pression sur les réseaux, la voirie et les infrastructures collectives. Leur mise à niveau et leur adaptation aux normes environnementales représentent un défi financier et stratégique.



Enjeu 6 – Attractivité touristique à consolider

Le tourisme est un moteur économique clé, mais il doit évoluer dans un contexte de concurrence accrue et de sensibilité environnementale. Le défi est de développer une offre durable, quatre saisons, compatible avec la capacité d'accueil du territoire.



Enjeu 7 – Changements climatiques et transition écologique

Les impacts des changements climatiques affectent déjà les infrastructures, les milieux naturels et les activités économiques. La transition écologique exige des actions concertées en matière d'aménagement, de mobilité et de réduction des émissions.



Enjeu 8 – Écarts, inégalités et cohésion sociale

Des écarts socioéconomiques et des tensions d'usage du territoire persistent entre différents groupes de la population. Une meilleure connaissance des réalités locales et des actions favorisant l'inclusion sont essentielles pour renforcer la cohésion sociale.



Enjeu 9 – Protection de l'identité et de la signature territoriale

Les paysages et la topographie façonnent l'identité et l'attractivité régionales. Le développement doit préserver cette signature distinctive tout en respectant les contraintes naturelles et structurantes du territoire.

ENJEUX STRUCTURANTS



Énoncé de vision stratégique 2035

En 2035, la MRC des Pays-d'en-Haut demeure attractive, car elle a su maintenir son identité propre, laquelle se reflète par la préservation de ses paysages, de ses milieux naturels, par une saine gestion de sa ressource en eau et par le maintien de ses infrastructures récréotouristiques. Elle se distingue par une approche de gouvernance ouverte, intègre et respectueuse, laquelle contribue à la grande solidarité municipale qui prévaut, les particularités propres à chacune des municipalités ayant été considérées. La MRC se démarque par la qualité de vie offerte à sa population. La création de milieux de vie complets contribue à la rétention et à l'attraction des jeunes ménages et permet aux personnes plus vulnérables de s'y loger.

La population bénéficie des avantages liés à la proximité des pôles d'emploi et de services. Le secteur économique s'est consolidé et diversifié, les entreprises du territoire s'illustrent par leur capacité à innover et à s'adapter aux changements climatiques. Le territoire se distingue par une identité culturelle régionale forte, au bénéfice de la population et des artistes. Le patrimoine, tant immobilier qu'archéologique, est reconnu et mis en valeur, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance de la population à son histoire et à son territoire.

Référence : lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/amenagement-du-territoire/vision/



Qualité de vie, santé et bien-être de la population

Le portrait de santé publique révèle des besoins croissants liés au vieillissement, à la santé mentale, à la mobilité et aux déterminants sociaux de la santé. La MRC doit intégrer une approche santé et prévention dans l'ensemble de ses politiques.

Les inégalités sociales présentent des défis en matière de développement économique et social qui s'illustrent notamment au niveau du revenu, de l'emploi, de la diplomation, du logement abordable et des situations de vie.

Pistes d'action

- Développer un cadre déterminant le rôle de la MRC en regard des besoins prioritaires en matière de la santé et du mieux-être et tenant compte des portraits de population élaborés par la santé publique (CISSS des Laurentides).
- Développer une mesure d'impact social qui reflète les réalités du territoire.
- Soutenir des initiatives visant l'accès et des services universels pour tous.
- Favoriser le sentiment d'appartenance et l'accès aux parcs et aux cours d'eau pour l'ensemble de la population de la MRC, notamment par la création d'une carte citoyenne des Pays-d'en-Haut.
- Améliorer les environnements favorables à la santé (mobilité active, loisirs, espaces publics).
- Soutenir les groupes vulnérables (aînés, familles à faible revenu, santé mentale et itinérance).
- Renforcer la concertation entre municipalités, organismes et réseau de la santé.
- Soutenir l'implantation ou l'amélioration d'infrastructures favorisant la mobilité active (parcs, sentiers, trottoirs, aménagements cyclables).
- Plan d'action MADA harmonisé et programmation de projets « Briser l'isolement des aînés ».
- Soutenir l'implantation ou l'amélioration d'initiatives contribuant à la sécurité alimentaire.
- Favoriser les initiatives visant la réussite éducative, le sport et l'activité physique chez les jeunes.

Habitation et accès au logement pour toute la population

La MRC des Pays-d'en-Haut (MRC) n'échappe pas à la crise du logement, largement répandue au Québec et au Canada. Depuis plus de dix ans, elle fait face à des enjeux préoccupants en matière d'habitation. Dès 2013, une étude réalisée par le Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut avait mis en évidence les coûts élevés pour se loger ainsi qu'un déficit en logements sociaux et communautaires alors que la demande était déjà significative. Puis, le contexte économique récent marqué notamment par la pandémie de COVID-19 et par l'augmentation importante des coûts de construction, de la demande en logement et du coût de la vie, a exacerbé plusieurs problématiques préexistantes tant sociales qu'économiques, comme la difficulté d'attraction des jeunes, une population vieillissante et la pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines.

La stratégie régionale en habitation et les données socio-démographiques confirment des difficultés d'accès à des logements abordables, une insuffisance de multi-logements, un manque de diversité des typologies de logements et une forte pression sur les prix.

Pistes d'action

- Planifier une offre diversifiée de logements incluant l'accès social et abordable.
- Améliorer l'attractivité et l'accueil des projets d'habitation abordable et intermédiaire.
- Accélérer les projets compatibles avec la densification intelligente des milieux de vie.
- Soutenir la mise en place d'initiatives favorisant le partage d'expertises et de ressources pour développer des solutions communes en matière d'habitation.
- Favoriser la création de logement hors marché.
- Adopter une stratégie MRC de densification (modèle, zones, outils réglementaires).
- Élaborer une stratégie d'acceptabilité sociale et de communication MRC/municipalités.

Aménagement du territoire durable et environnement

La MRC des Pays-d'en-Haut est caractérisée par un vaste labyrinthe de collines et de vallées, de lacs, de milieux humides, de forêts abritant de nombreuses espèces végétales et animales. Ce territoire subit une forte pression de développement domiciliaire ainsi que celle des changements climatiques, facteurs dont il faut tenir compte dans la planification du territoire.

L'énoncé de vision stratégique place l'environnement, la mobilité, les paysages et la vitalité des noyaux villageois au cœur de la transformation territoriale de la MRC.

Pistes d'action

- Soutenir les initiatives visant le réemploi et la réduction du ratio de déchets ultimes tonne par habitant à l'enfouissement.
- Soutenir les initiatives visant à optimiser la collecte de matière résiduelle.
- Soutenir les initiatives dans la gestion durable de l'eau et autres impacts liés aux changements climatiques.
- Étudier l'impact du développement résidentiel sur les capacités des réseaux (eau, égouts, routes).
- Protéger les milieux naturels, les cours d'eau, les milieux humides, les paysages d'intérêt et les secteurs sensibles.
- Limiter l'étalement en zone périurbaine en favorisant la densification dans les zones urbaines où se trouvent les services.
- Soutenir des initiatives visant de nouveaux développements situés dans les périmètres urbains et noyaux villageois.
- Soutenir des initiatives visant la protection de milieux naturels additionnels via outils de conservation.
- Soutenir la lutte aux espèces envahissantes.
- Comprendre et développer les potentiels sur nos terres publiques.
- Élaborer une stratégie de protection des cours d'eau et des réserves d'eau souterraines.
- Favoriser une saine gestion des forêts privées.

Développement économique et tourisme durable

La planification stratégique économique met en évidence une économie fortement axée sur le tourisme, marquée par des enjeux de renouvellement de la main-d'œuvre et une diversification économique limitée. Dans ce contexte, la MRC vise à renforcer sa résilience économique, à soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises locales, et à appuyer des initiatives qui bonifient l'offre touristique et culturelle des quatre saisons, en misant sur le développement d'un leadership territorial et d'une intelligence collective, dans le respect et la protection de ses paysages et des milieux de vie.

Pistes d'action

- Développer de nouveaux créneaux de spécialisation économique, notamment dans les secteurs d'activités à valeur ajoutée.
- Diversifier l'économie régionale au-delà du tourisme saisonnier (culture, innovation, services professionnels, économies de proximité).
- Soutenir la compétitivité, l'innovation et la pérennité des entreprises locales, les PME et l'économie de proximité.
- Appuyer les initiatives qui bonifient l'offre touristique et culturelle quatre-saisons et maximisent les retombées économiques locales.
- Développer une intelligence collective territoriale en favorisant l'accès aux données, la collaboration intermunicipale et une prise de décision éclairée, notamment afin de gérer les flux touristiques et leurs impacts sur les infrastructures et les milieux de vie.
- Accompagner annuellement des entreprises et projets structurants (économie locale, culture, innovation, tourisme durable).
- Documenter l'état et la capacité des infrastructures économiques clés (zones commerciales, industrielles légères, pôles touristiques, accès, services).
- Définir une stratégie de développement et de promotion touristique, en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux.
- Structurer des espaces de collaboration et de concertation afin de renforcer le leadership territorial et les synergies entre les acteurs.
- Accompagner et soutenir les entreprises du territoire dans leur projet de virage numérique et technologique.
- Identifier et planifier des zones de développement ou de redéveloppement économique compatibles avec les contraintes territoriales et environnementales.
- Développer des partenariats avec les entreprises locales pour offrir des expériences récréotouristiques intégrées
- Soutenir la stratégie jeunesse, la rétention et l'attractivité d'une plus jeune main-d'oeuvre

Mobilité et accessibilité régionale

La croissance démographique et les flux touristiques font de la mobilité un enjeu majeur : congestion, transport intermunicipal limité, manque d'options actives pour la population.

L'état fortement dégradé de certaines rues nécessite une action concertée et une adéquation des aides gouvernementales avec les besoins prioritaires sur le territoire.

Les défis géographiques et financiers de la desserte du transport adapté et collectif s'inscrivent également dans les enjeux de mobilité de l'ensemble de la population, en particulier chez les étudiant(e)s et les personnes plus vulnérables.

Pistes d'action

- Soutenir les municipalités dans la planification des réseaux de transport.
- Favoriser une mobilité intégrée et accessible : liens de mobilité active, transport collectif, intermodalité, navettes touristiques.
- Améliorer la sécurité et l'accessibilité pour les piétons et cyclistes.
- Poursuivre les efforts pour pérenniser et connecter les réseaux de sentiers.
- Favoriser l'adéquation entre l'offre de transport collectif, le développement de logements et l'organisation des services (milieux de vie).
- Politique et plan directeur pour l'accès, la sécurité et la pérennité des sentiers.
- Initiatives et projets-pilotes de mobilité saisonnière et intermunicipale.

Infrastructures récréatives et de plein air

Les sentiers, réseaux de plein air et infrastructures récréotouristiques constituent une signature territoriale incontournable des Pays-d'en-Haut. Leur développement et leur entretien nécessitent une vision régionale afin d'assurer la sécurité, la durabilité environnementale, l'accessibilité et la cohérence entre les municipalités.

Le Centre sportif des Pays-d'en-Haut constitue également un équipement régional où le potentiel de convergence de différentes activités récréatives, sociales et culturelles est souhaitable. Son architecture simple et lumineuse et son emplacement stratégique en bordure de l'école secondaire et des routes 15 et 117 en font un espace accessible et attractif pouvant être davantage mis à la disposition des citoyens et citoyennes du territoire.

Pistes d'action

- Planifier et structurer un réseau régional de sentiers et d'infrastructures de plein air.
- Soutenir la mise à niveau, l'entretien et la pérennité des équipements.
- Réduire les conflits d'usage et protéger les milieux naturels.
- Positionner le plein air comme moteur de qualité de vie et d'attractivité touristique durable.
- Adopter une politique régionale révisée des sentiers et infrastructures de plein air.
- Interconnecter et mettre à niveau les réseaux municipaux (signalisation, normes).
- Sécuriser et pérenniser les infrastructures structurantes régionales.
- Intégrer les enjeux environnementaux et de capacité de support dans les projets de développement.
- Optimiser l'utilisation du Centre sportif en bonifiant l'offre d'activités intérieures et extérieures.

Identité territoriale, développement culturel et patrimonial

Avec plus de 50 000 personnes résidentes, auxquelles s'ajoute une population de villégiature d'environ 15 500 personnes, soit une résidence sur quatre, le territoire bénéficie d'un bassin de population élargi propice à une fréquentation culturelle soutenue. La proportion de retraités parmi la population, le niveau de scolarité supérieur à la moyenne régionale, la forte proportion de ménages d'une ou deux personnes et la présence d'une communauté anglophone significative créent un public disponible, diversifié et réceptif à une offre culturelle structurée. La vitalité déjà observable à Saint-Sauveur et à Sainte-Adèle confirme que la culture constitue un levier stratégique pour renforcer l'attractivité, la cohésion sociale et la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.

La politique culturelle révisée insiste d'ailleurs sur la mise en valeur du patrimoine, le soutien aux créateurs et l'importance de l'identité régionale dans l'attractivité touristique et résidentielle.

Un effort concerté entre les MRC de la région des Laurentides, les municipalités et les acteurs culturels est nécessaire pour mieux valoriser le patrimoine, soutenir la diversité culturelle et offrir des lieux et infrastructures culturelles de qualité.

Pistes d'action

- Préserver et valoriser les paysages culturels, bâtiments et sites patrimoniaux.
- Soutenir la création, la médiation culturelle et l'accès à la culture.
- Positionner la culture comme l'un des piliers identitaires des Pays-d'en-Haut.
- Favoriser la préservation du patrimoine bâti, résidentiel et industriel.
- Planifier l'inventaire et la protection du patrimoine pour l'ensemble du territoire.
- Soutenir les lieux et les projets d'infrastructure permettant la diffusion et la pratique artistique.
- Soutenir les activités culturelles, la préservation de la signature culturelle régionale et la collaboration intersectorielle.
- Soutenir la croissance et le rayonnement des artistes et organismes culturels.
- Mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de nos sentiers.
- Encourager les projets de mutualisation entre organismes afin de mieux répondre aux besoins du milieu culturel et de la population.
- Poursuivre la documentation sur la présence autochtone et le patrimoine archéologique.
- Doter le territoire des infrastructures culturelles nécessaires à la pratique artistique professionnelle et au rayonnement des créateurs ainsi qu'à la conservation des œuvres et archives.

Indicateurs et cibles

Priorité d'intervention	Indicateur	Cible
Qualité de vie, santé et bien-être de la population	Perception de l'équilibre entre développement et qualité de vie.	Perception positive
	Taux de pratique régulière d'activité physique.	Augmentation
	Accès de proximité aux espaces verts et naturels.	90 % de la population
	Sentiment d'appartenance au territoire.	80 % de la population
	Indice d'isolement social (aînés, nouveaux arrivants).	Réduction de l'indice d'isolement social Nombre de projets
Habitation et accès au logement pour toute la population	Temps moyen de recherche pour un logement locatif.	Diminution
	Pourcentage de nouveaux logements abordables ou hors marché.	Augmentation
	Densité moyenne des nouveaux projets dans les périmètres urbains.	Augmentation du ratio Nombre de logements
	Stratégie de densification adoptée et appliquée à l'échelle de la MRC.	1 stratégie et nombre de mesures & outils
	Mécanismes et expertises partagés et utilisés.	Nombre de mécanismes partagés
	Niveau de compréhension citoyenne des enjeux d'habitation et réduction des oppositions structurantes.	Nombre d'initiatives de sensibilisation

Priorité d'intervention	Indicateur	Cible
Aménagement du territoire durable et environnement	Analyse et soutien aux initiatives de révision des principaux périmètres urbains	3 analyses
	Ratio de déchets ultimes enfouis (tonnes/habitant).	Diminution
	Taux global de récupération et valorisation.	Augmentation
	Protection des milieux humides (pourcentage des milieux protégés vs inventoriés).	Augmentation progressive
	Terres publiques faisant l'objet d'un plan de gestion intégré.	Nombre de plans
Développement économique et tourisme durable	Indice de concentration sectorielle (nombre d'entreprises dans des secteurs autres que le tourisme).	Augmentation
	Proportion des entreprises soutenues dans un virage technologique.	Nombre d'entreprises soutenues
	Projets collaboratifs réalisés avec les partenaires	Nombre de projets
	Accès aux données économiques territoriales structurées.	Nombre de rapports
	Stratégie de promotion et d'accueil touristique concertée et mise à jour.	1 stratégie
	Participation des acteurs économiques aux espaces de concertation.	Nombre d'activités
	Zones économiques documentées (état, capacité, contraintes).	Rapports disponibles
	Taux d'occupation des zones commerciales stratégiques.	Données disponibles

Priorité d'intervention	Indicateur	Cible
Mobilité et accessibilité régionale	Nouveaux projets résidentiels situés dans des zones bien desservies par le service de transport en commun.	Augmentation
	Indice de couverture territoriale du transport collectif et des liens actifs.	Augmentation
	Plan directeur régional de mobilité adopté.	1 plan
	Points d'interconnexion (stationnements incitatifs, pôles intermodaux, liens entre sentiers et transport collectif).	Plan mis à jour Nombre d'interconnexions
	Indice de pérennité juridique des accès (droits de passage sécurisés) et nombre de projets.	Augmentation
Infrastructures récréatives et de plein air	Indice de satisfaction globale envers l'offre de plein air (sondage populationnel) et indice d'attractivité.	75 %
	Pourcentage de la population ayant accès à une infrastructure de plein air à moins de cinq minutes de leur résidence.	90 %
	Taux de pratique régulière d'activités de plein air chez les personnes résidentes.	Augmentation
	Indice global d'état des infrastructures (score agrégé régional).	Augmentation
	Pourcentage d'infrastructures structurantes couvertes par un plan de pérennité à long terme.	100 %

Priorité d'intervention	Indicateur	Cible
Identité territoriale, développement culturel et patrimonial	Projets de mise en valeur intégrant l'interprétation historique et du patrimoine.	Nombre de projets
	Pourcentage d'accès à la culture pour l'ensemble des citoyens et citoyennes.	Nombre d'activités
	Pourcentage des nouvelles personnes résidentes identifiant la culture et le patrimoine comme facteurs d'attractivité.	50 %
	Intégration de la signature culturelle dans les outils de promotion touristique.	Nombre d'outils
	Retombées économiques liées aux activités culturelles.	1 étude de retombées
	Collaboration et projets intersectoriels (culture/tourisme/éducation/économie).	Nombre de projets
	Professionnalisation (artistes vivant principalement de leur pratique).	Augmentation
	Pourcentage des disciplines artistiques disposant d'un lieu adapté sur le territoire.	Augmentation Nombre de partenaires accompagnés
	Collaboration avec les communautés autochtones.	Nombre de projets



Gouvernance du cadre et modalités d'appui aux projets

La mise en œuvre et le suivi du Cadre d'intervention reposent sur une structure de gouvernance qui assure la réalisation des engagements établis, favorise la participation des acteurs du territoire et prévient les conflits d'intérêts.

Responsabilité de mise en œuvre

La direction générale de la MRC est responsable de la mise en œuvre du Cadre d'intervention et du suivi des objectifs fixés. Ses principales responsabilités sont :

1. Coordonner la mise en œuvre du cadre d'intervention à travers ses différents services.
2. Assurer le suivi des actions et des projets financés.
3. Assurer la réalisation des actions qui sont directement portées par la MRC.
4. Suivre les indicateurs et les livrables pour chaque priorité.
5. Assurer la reddition de comptes auprès de la population et du MAMH.
6. Réviser et ajuster les priorités annuellement, en fonction de l'évolution des besoins et du contexte territorial.

La MRC ne réalise pas seule l'ensemble des actions qui découlent de ce cadre d'intervention. La collaboration des villes, des municipalités ainsi que des autres organisations du territoire est essentielle à la mise en œuvre des actions et constitue une condition de succès.



Comité Développement des communautés

En plus d'impliquer des acteurs pouvant nécessiter la réalisation d'une action, la MRC s'est dotée d'un comité intitulé Développement des communautés. Ce comité est composé de représentants de la MRC et de partenaires du milieu, afin de garantir une approche concertée.

Ce comité aura les mandats suivants :

1. Appuyer l'analyse des projets soumis et évaluer leur pertinence.
2. Formuler des recommandations pour la sélection des projets.
3. Appuyer la révision des priorités annuellement, en fonction de l'évolution des besoins et du contexte territorial.

Prévention des conflits d'intérêts

Des mécanismes sont mis en place pour assurer l'intégrité des décisions :

1. Déclaration obligatoire des intérêts pour tous les membres des comités.
2. Retrait en cas de lien direct avec un projet soumis.
3. Application des règles éthiques de la MRC et des dispositions légales en vigueur.



Disponibilité budgétaire

Les sommes disponibles dans le cadre du FRR - volet 2 sont réparties annuellement au moment de confectionner les budgets de la MRC dans quatre grandes catégories :

- Appel de projets
- Projets menés par la MRC
- Projets régionaux et ententes sectorielles
- Soutien de projets structurants de plus grande envergure

Appel de projets

Le processus d'évaluation et de suivi des projets financés par l'appel de projets se déroule en quatre principales étapes :

1. Les projets déposés dans le cadre du FRR - volet 2 sont reçus et analysés par la ressource responsable de la MRC des Pays-d'en-Haut, selon le volet sollicité, dans le but d'être préparés et résumés en vue de la présentation au comité de recommandation du FRR.
2. Le comité développement des communautés se réunit six (6) fois par année et recommande des projets au conseil de la MRC.
3. Le conseil de la MRC adopte les projets par résolution.
4. À la suite de la signature de l'entente, le promoteur s'engage à réaliser le projet dans les termes de l'entente.
5. Les projets soutenus feront l'objet d'une reddition de comptes au moment du 2e versement de l'aide ainsi qu'à la fin du projet.

Projets menés par la MRC

Au moment de sa planification budgétaire annuelle, la MRC affecte des montants provenant du FRR - volet 2 à certaines initiatives issues des plans d'actions à réaliser dans le cadre de ses différentes compétences en développement territorial. Ces initiatives, pour être priorisées, doivent s'inscrire à l'intérieur des priorités d'intervention du présent cadre.

Participation aux ententes sectorielles régionales

Par les fonds disponibles au FRR - volet 2, la MRC des Pays-d'en-Haut se réserve l'opportunité de participer à différentes ententes sectorielles régionales qui répondent aux enjeux identifiés par le biais des priorités. La participation aux ententes sectorielles sera déterminée par une résolution du conseil de la MRC et sera exclusivement réservée aux sommes destinées au développement territorial. La participation aux ententes sectorielles ne sera pas soumise à l'analyse par le comité de recommandation.

Projets structurants

La MRC se réserve la possibilité d'octroyer un montant du FRR - volet 2 à un ou deux projets structurants de plus grande envergure et ce, annuellement, selon la disponibilité budgétaire du Fonds. Bien que ces demandes soient évaluées en dehors du processus d'appel de projets, le comité Développement des communautés les évalue et formule une recommandation au conseil de la MRC en fonction des opportunités les plus pertinentes, s'inscrivant dans les priorités d'intervention du présent cadre.

Les projets soutenus doivent faire l'objet d'une entente signée et d'une reddition de comptes au moment du 2e versement de l'aide ainsi qu'à la fin du projet.

Mécanisme de reddition de comptes à la population

La MRC a mis en place une stratégie efficace de communication à la population des Pays-d'en-Haut. Présente sur les réseaux sociaux, la MRC utilise également son site Internet, son infolettre et son bulletin économique pour diffuser de l'information. La MRC souhaite également accroître les opportunités de diffusion dans les journaux municipaux de son territoire. Nous émettons plusieurs communiqués de presse, notamment après les rencontres du conseil de la MRC, et sommes en lien avec les journaux locaux et la radio régionale.

Le lancement des appels à projets fait l'objet d'un plan de communication élargi afin de rejoindre un maximum d'organismes. Un bilan global des réalisations sera produit à la fin de l'entente et déposé sur le site Internet de la MRC, et un rapport annuel d'activité est publié annuellement, faisant état des principaux projets réalisés et soutenus.





MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

Merci!

